

Proposition n° 13204

Cette proposition ne tient pas lieu de réservation.

AMIS DE LA B.N.F.

CLERC ANNE

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

QUAI FRANCOIS MAURIAC

75706 PARIS

LYON, Le lundi 14 mai 2018

Votre interlocuteur ATHENA : Eve JACOTET

Tél : 04 78 16 04 40

DESTINATION / PROGRAMME : ROME, AU DÉTOUR DE SES BIBLIOTHÈQUES HISTORIQUES

Départ : Le dimanche 02 juin 2019 de PARIS ROISSY

Retour : Le jeudi 06 juin 2019 à PARIS ROISSY



PROGRAMME :

Jour 1 : Paris > Rome

Envol de Paris-Roissy à destination de Rome (horaires communiqués ultérieurement). Déjeuner libre.

Accueil par votre guide francophone local puis transfert en autocar au centre de Rome, avec un **tour panoramique** des monuments les plus représentatifs de la ville (Basilique Saint Pierre, Château Saint-Ange, bords du Tibre, Colisée, murs d'Aurélien...

Installation hôtel, dîner et nuit.



Jour 2 : Rome antique et baroque

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Rendez-vous à l'hôtel avec votre guide et départ vers la Rome baroque : une journée de visites pédestres qui se terminera avec un transfert de retour à l'hôtel en fin de journée.

Vous découvrirez les places les plus suggestives de la ville : la **place d'Espagne**, l'un des espaces urbains les plus théâtraux de la Rome baroque, avec sa fontaine de la Barcaccia et son escalier de la Trinité des Monts ; la **Fontaine de Trévi**, la plus théâtrale, la plus grandiose, lieu mythique du film «la Dolce Vita» ; arrêt au Panthéon ; **Place Navone**, construite sur le stade de Domitien vers 86 ap J.C., avec ses trois superbes fontaines dont celle des Fleuves du Bernin ; le Panthéon.

Au cours de la promenade guidée, vous aurez l'occasion de découvrir deux bibliothèques historiques importantes de Rome :

Bibliothèque Casanatense, inaugurée en 1701 sur volonté du Cardinal Girolamo Casanate, de façon à ce qu'elle soit le plus proche possible Collegio Romano. Vous serez accompagnés par un responsable vers le salon monumental, où les armoires chargées, les vitrines abritant des premières éditions et la statue de Girolamo Casanate, en marbre blanc, lui confère une sacralité presque digne d'un lieu de culte. Outre un incunable qui date de 1460, la bibliothèque conserve aujourd'hui quatre cent mille volumes, dont seulement soixante mille dans le salon principal. Seulement 40 personnes par jour sont autorisées à accéder aux salles de la bibliothèque et demander les livres en consultation.

La visite dure environ 1h00 et prévoit une introduction historique à la bibliothèque et le visionnage de volumes précieux extraits des collections antiques (manuscrits, incunable, éditions rares)

Bibliothèque Angelica. Fondée en 1604, grâce à l'Evêque agostinien Angelo Rocca, elle est l'une des premières bibliothèques européennes ayant ouvert au public (comme l'Ambrosiana de Milan ou la Bodleian Library d'Oxford). Nichée sur la place Sant'Agostino, la bibliothèque semble être la continuation naturelle du couvent et de l'église Sant'Agostino ; elle représente -entre autres- un lieu incontournable pour qui souhaite approfondir la pensée de Saint-Augustin. Un responsable vous accompagnera au salon Vanvitelliano ; ce salon de lecture, qui prend son nom de Luigi Vanvitelli, l'architecte qui le conçut, est très suggestif : la lumière qui entre par croissant depuis les baies vitrées illumine les estrades, les balcons, les échelles et une partie des deux cent mille volumes qui sont conservés, entre ceux antiques et les volumes modernes.

La visite dure environ 1h00/1h30 et prévoit une introduction historique à la bibliothèque et le visionnage de manuscrits ou autres volumes rares et précieux (merci d'indiquer si vous souhaitez voir présenter une oeuvre en particulier).

Déjeuner tardif.

Dans l'après-midi, vous découvrirez avec votre guide le cœur de la civilisation romaine : le **forum romain**, centre de la vie publique de la Rome antique, qui comprend la Basilique Giulia, le temple de Saturne, celui de Vesta, le Sénat, l'arc de Septime Sévère... Puis le **Colisée** (amphithéâtre Flavien) symbole de Rome, inauguré vers 80 ap J.C. par Titus, il était le siège de spectacles publics tels les combats entre gladiateurs mais aussi les batailles navales ! !

Transfert en autocar à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.



Jour 3 : Le Vatican

Petit déjeuner hôtel

Rendez-vous à l'hôtel avec votre guide et transfert en autocar vers le Vatican pour une nouvelle journée de visites pédestres qui se terminera avec un transfert de retour à l'hôtel en fin de journée.

Le plus petit État souverain du monde (44 ha), nous accueille à la découverte de ses merveilleux trésors. Les quatorze musées que constituent les **Musées du Vatican** représentent le plus vaste ensemble au monde ; nous parcourons la Galerie des Candélabres, avec ses statues romaines, la Galerie des Tapisseries, celle des Cartes géographiques, les Chambres de Raphaël... puis nous visiterons la Chapelle Sixtine avec la superbe représentation du «Jugement Dernier» de Michel-Ange.

Déjeuner au restaurant.

En début d'après-midi, vous aurez l'opportunité de découvrir un endroit chargé d'Art et d'Histoire : **Les Archives Secrètes du Vatican**. Les archives furent créées vers 1610, sur volonté du Pape Paolo V Borghese, dans le but d'abriter tous les actes et documents relatifs au Gouvernement et à l'activité pastorale du Pontife. Le terme secretum dérive du latin médiéval et signifie personnel, privé, et ne fait que confirmer le caractère précieux du document que vous pourrez visionner, accompagnés par le personnel spécialisé des Archives. Les salles qui accueillent les archives sont décorées de fresques voulues par le Pape Paolo V. Le personnel vous accompagnera également à la découverte des dépôts souterrains ; de l'étage noble, constitué de trois pièces contiguës destinées par le Pape Paolo V à accueillir le premier noyau de documents du nouvel archive fondé par lui-même en 1612 ; la Tour des Vents, construite entre 1578 et 1580, elle était à l'origine un observatoire astronomique.

La visite dure environ 1h30 et prévoit une brève introduction historique sur les Archives Secrètes Vaticanes, la visite des dépôts souterrains, l'Étage noble, la Tour des Vents et la vision d'un document original conservé dans les Archives Secrètes Vaticanes

Nous découvrirons ensuite la **Basilique Saint-Pierre-de-Rome**, la plus vaste basilique de la Chrétienté, érigée sur la tombe de l'apôtre à partir de 1506. Nous y découvrons entre autre la magnifique Coupole dessinée par Michel-Ange, le Baldaquin du Bernin, la Pietà de Michel-Ange. La visite s'achève sur la **place Saint-Pierre**, bordée d'une quadruple colonnade couronnée de statues, en forme de deux hémicycles, imaginée par Bernini. Au centre s'élève l'Obélisque rapporté d'Égypte par Caligula en 37, entouré des fontaines de Carlo Maderno et Carlo Fontana.

Retour à l'hôtel en autocar.

Dîner et nuit à l'hôtel.



Jour 4 : Rome Renaissance et Trastevere

Petit déjeuner.

Rendez-vous à l'hôtel avec votre guide et transfert en car sur le lieu de visite pour une nouvelle journée de visites pédestres qui se terminera avec un transfert de retour à l'hôtel en fin de journée.

Avec votre guide, vous passerez par le **Campo dei Fiori**, place où le philosophe Giordano Bruno fut brûlé vif en 1600, qui abrite un pittoresque marché, cœur de la vraie vie romaine, puis par **piazza Farnèse**, avec ses deux fontaines provenant des Thermes de Caracalla, et le **palais Farnèse** (vue extérieure), aujourd'hui siège de l'Ambassade de France, œuvre de Sangallo et Michel-Ange. Vous arrivez ensuite dans le ghetto hébraïque, puis, en traversant le pont Fabricio, vous déboucherez sur **l'île tibérine**, située au centre du fleuve et reliée aux rives du Tibre par deux ponts des plus antiques de Rome. Les Romains avaient dédié cette île au Dieu de la Médecine, vous pourrez y visiter la petite église médiévale San Bartolomeo, fondée en l'an 1000 qui contient les reliques du Saint.

Continuation vers le quartier du **Trastevere**, l'un des quartiers les plus pittoresques de Rome. Au dédale des ruelles, nous rejoindrons la basilique Santa Maria in Trastevere, la plus ancienne basilique dédiée à la Vierge.

Déjeuner au restaurant.

Visite guidée de la **Villa Farnesina**. Construite au début du XVI^e siècle par le célèbre architecte Baldassare Peruzzi sur commande du banquier Agostino Chigi, la villa prend son nom du Cardinal Alessandro Farnèse, qui l'acheta vers 1580. Située dans le quartier du Trastevere, l'édifice fut la première villa noble suburbaine. La villa est désormais le siège de l'académie nationale des Lincei (équivalent de l'Institut national des Sciences et des Arts en France). Visite guidée de la "salle de Galatea" où l'on admirera la célèbre fresque de Raphaël, le «Triomphe de Galatée», qui donne son nom à la salle, ainsi que des œuvres de Baldassare Peruzzi et Sebastiano del Piombo ; nous découvrons ensuite la "Loggia d'Amour et Psyché", décorée de fresques de Raphaël et ses élèves ; la salle "del Fregio" et ses scènes mythologiques. Au premier étage, nous trouvons la "salle des Perspectives" peinte par Peruzzi et ses élèves, l'un des premiers exemples de perspective en peinture ; et la "salle des Noces" ou Chambre à coucher où le peintre Sodoma a représenté les noces d'Alexandre Magne et Roxanne

Puis, l'Academia Nazionale dei Lincei vous ouvrira les portes de sa Bibliothèque : **la Bibliothèque Corsiniana**. Située entre la Villa Farnesina et le jardin botanique de Rome, la bibliothèque a, au fil des ans, accueilli les plus importants représentants de la communauté scientifique internationale (de Pasteur à Einstein). Après diverses péripéties historiques, elle fusionna avec l'Académie d'Italie sous la période fasciste, puis fut successivement "libérée" sur suggestion de Benedetto Croce. Aujourd'hui la Bibliothèque est le fruit de plusieurs regroupements et compte environ six cent mille volumes, disposés dans ses trois sections : orientale, corsinienne et académique. En entrant dans la première salle, vous pourrez remarquer, sur la fresque au plafond, que les allégories des Saints et autres thèmes religieux ont laissé leur place aux sciences modernes et aux noms des grands scientifiques, parmi les voûtes, on peut en effet lire les noms de Darwin, Bohr, Galilée.

Retour à l'hôtel en autocar

Dîner et nuit à l'hôtel.



Jour 5 : Rome > Paris

Petit-déjeuner.

En fonction des horaires de vols, temps libre possible.

Transfert à l'aéroport, envol vers Paris-Roissy.

VOTRE HOTEL

Hôtel Cecil 3*



TARIFS (révisables si la base minimale n'est pas atteinte) :

Prix de vente unitaire

Base : 20 / 25 personnes 1 350,00 €

OPTION : SUPPLEMENT SINGLE 90,00 € Prix forfaitaire Par personne

Base : 15 / 19 personnes 1 495,00 €

OPTION : SUPPLEMENT SINGLE 90,00 € Prix forfaitaire Par personne

Devis sous réserve de disponibilités.

Les réservations des billets d'avion n'étant pas encore possible, le tarif a été estimé à 210€ par personne. Tarif exact à reconfirmer dès que possible.

Compris dans votre prix

Transport :

- les places d'avion Paris/Rome/Paris sur vols réguliers Air France
- les taxes d'aéroport, la taxe de solidarité et les surtaxes "hausse du carburant". Ces taxes sont modifiables jusqu'au jour du départ
- les transferts aéroport-hôtel-aéroport

Séjour sur place :

- le logement en hôtel 3* normes locales, en chambres doubles
- la taxe de séjour à l'hôtel
- les repas indiqués au programme
- les transferts en autocar local, comme indiqué au programme
- les entrées et visites guidées selon le programme
- une gratuité pour 20 participants payants, en chambre single
- une participation de soutien de 50 € / participant payant reversée à l'association des Amis de la B.N.F
- l'assurance individuelle accident-rapatriement (I.M.A.)
- l'assistance téléphonique du représentant local Athéna tout au long du voyage
- **l'assurance annulation "garantie simple" offerte pour tous les participants au voyage**

Non compris dans votre prix

- le supplément chambre individuelle
- les boissons et les dépenses à caractère personnel
- l'assurance annulation garantie confort (voir ci-après)
- tout ce qui n'est pas indiqué sous la rubrique "les prix comprennent"

Nous vous rappelons que cette offre reste valable sous réserve de disponibilités aux dates demandées lors de votre confirmation.

Restant à votre disposition pour toute modification, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos sincères salutations.

Fait à LYON le 14/05/2018 - Eve JACOTET

FRAIS D'ANNULATION :

Annulation totale d'un groupe

Dès la signature du contrat, toute annulation totale du groupe, quels que soient les motifs invoqués, entraînera les frais d'annulation suivants :

Jusqu'à 90 jours du départ, toutes les sommes versées ou à verser seront retenues.

A 89 jours du départ, l'intégralité du montant total du voyage sera retenue, sur la base du nombre de passagers indiqué au contrat.

Annulation partielle ou individuelle

Toute annulation, quels que soient les motifs invoqués, entraînera les frais d'annulation suivants :

Plus de 90 jours avant le départ : 50 € (frais de dossier non remboursables)

De 89 à 60 jours avant le départ : 10% du prix total du voyage

De 59 à 45 jours avant le départ : 25 % du prix total du voyage

De 44 à 31 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage

De 30 à 16 jours avant le départ : 75% du prix total du voyage

Moins de 16 jours du départ : 100% du prix total du voyage.

Si, du fait d'une ou plusieurs annulations individuelles au sein d'un groupe, le nombre de participants se trouve réduit au point de changer de tranche tarifaire, c'est le prix lié au nouveau nombre de participants qui sera appliqué.

ASSURANCE ANNULATION :

L'Association Athéna propose pour les membres de ses voyages qui le désireraient, deux contrats spécifiques auprès de la compagnie April International, couvrant les éventuels frais d'annulation (voir conditions et frais dans les " conditions particulières ").

CONDITIONS DE GARANTIES

GARANTIE SIMPLE

L'Assuré est garanti en cas de :

1. Décès, accident corporel grave ou maladie grave, hospitalisation, accident ou maladie antérieur, (étant entendu que sera prise en compte pour le calcul du remboursement, la date de la 1ère constatation médicale de l'aggravation, de l'évolution ou de la rechute) :

- de lui-même, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants ou ceux de son conjoint, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles ou du tuteur légal de l'Assuré et/ou de son conjoint, ainsi que toute personne vivant habituellement avec lui.

- de la personne qui l'accompagne au cours de son voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués sur le bulletin d'inscription au voyage et sur le présent contrat.

Si l'Assuré souhaite partir seul, la garantie prévoit le remboursement des frais supplémentaires d'hôtel entraînés par cette annulation dans la limite du montant des indemnités qui lui aurait été versé en cas d'annulation ;

2. Etat de grossesse non connu au moment de la souscription du présent contrat et contre-indiquant le voyage par la nature même de celui-ci ;

3. Complications médicales dues à un état de grossesse, fausse couche, accouchement, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites avant le 8ème mois ;

4. Etat dépressif, maladie psychique, nerveuse, mentale entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours consécutifs

5. Décès ou hospitalisation de plus de 48 heures consécutives des oncles, tantes, neveux ou nièces de l'Assuré et/ou ceux de son conjoint ;

6. Contre-indication et suites de vaccination inconnues au jour de la souscription du présent contrat ;

7. Dommages matériels importants, survenant à son domicile, ses locaux professionnels ou son exploitation agricole dont il est propriétaire,

locataire ou occupant à titre gratuit et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires ;

8. Licenciement économique à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat.

9. Obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré obtenu par Pôle Emploi devant débiter avant la date de retour du voyage indiqué aux "Conditions Particulières", alors que l'Assuré était inscrit à Pôle Emploi au jour de la souscription du présent contrat à l'exclusion de prolongation ou renouvellement de contrat de travail ou de stage. Les missions d'interim (obtention et/ou renouvellement) ne sont pas garanties ;

10. Mutation professionnelle obligeant l'Assuré à déménager à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat ;

11. Modification ou suppression par son employeur, de ses congés payés accordés précédemment à la souscription du présent contrat et sous réserve que sa réservation du voyage ait été effectuée postérieurement à l'octroi de la période des congés payés.

La franchise est de 20% du montant de l'indemnisation, avec un minimum de 15 € par personne.

La garantie est accordée aux collaborateurs salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise à l'exclusion des membres d'une profession libérale, des responsables et des représentants légaux d'entreprise. Les RTT sont exclues ;

12. Convocation à un examen de rattrapage universitaire à une date se situant pendant le voyage prévu aux "Conditions Particulières", sous réserve que l'échec à l'examen ne soit pas connu au jour de la souscription du présent contrat ;

13. Convocation à une date se situant pendant le voyage prévu aux "Conditions Particulières" et non connue au jour de la souscription du

présent contrat, ne pouvant être différée et nécessitant sa présence pour un motif administratif suivants : convocation en vue de l'adoption d'un enfant; convocation en tant que témoin ou juré d'Assises; convocation pour une greffe d'organe; convocation en vue de l'obtention d'un titre de séjour ;

14. Refus de visa touristique attesté par les autorités du pays choisi pour le voyage, sous réserve qu'aucune demande n'ait été déposée au préalable et déjà refusée par ces autorités pour un précédent voyage et que la demande ait été déposée dans les délais préconisés pour la destination objet du voyage ;

15. Vol survenant à son domicile, ses locaux professionnels ou son exploitation agricole, dont il est propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, dans les 48 heures précédant le départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires ;

16. Dommages graves causés à son véhicule, 48 heures avant son départ et dans la mesure où l'Assuré ne peut plus l'utiliser pour se rendre sur le lieu du séjour

17. Perte ou vol de papiers d'identité ou billets de transport, impérativement nécessaires au voyage et survenant 48 heures avant la date prévue de son départ. **La franchise est de 20% du montant de l'indemnisation, avec un minimum de 15 € par personne ;**

18. Accident ou incident de transport public de voyageurs, à l'exclusion de la grève, utilisé pour son pré-acheminement, entraînant un retard supérieur à 2 heures et qu'ainsi, il manque son départ, sous réserve que l'Assuré ait pris ses dispositions pour arriver à l'aéroport au moins deux heures avant l'heure limite d'embarquement ;

19. Annulation du voyage par l'Assuré, conjoint, ascendants ou descendants d'un marin, en cas de suppression ou de modification d'une escale prévue par la Marine Nationale.

Assurance incluse pour tous les participants du voyage

Aucune démarche de votre part n'est nécessaire pour souscrire à cette garantie d'assurance, vous êtes automatiquement assurés dès lors que vous vous réservez un voyage auprès d'Athéna.

GARANTIE CONFORT

L'Assuré est garanti en cas de :

- Maladie, accident ou décès (y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur) ;
- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure aux mêmes Dispositions Particulières;
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure aux mêmes Dispositions Particulières ;
- de vos beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles ;
- de votre remplaçant professionnel, sous réserve que son nom soit mentionné aux Dispositions Particulières ;
- de la personne chargée, pendant votre voyage ;
- de la garde de vos enfants mineurs, sous réserve que son nom soit mentionné aux Dispositions Particulières ;
- de la garde d'une personne handicapée, sous réserve qu'elle vive sous le même toit que vous et que vous en soyez le tuteur légal et que son nom soit mentionné aux Dispositions Particulières.

- Annulation toutes causes justifiées

La garantie vous est acquise :

- dans tous les cas d'annulation imprévisibles au jour de la souscription du présent contrat, indépendants de votre volonté, justifiés et qui vous empêchent de partir ;

- ainsi qu'en cas d'annulation, pour une cause justifiée, d'une ou plusieurs personnes inscrites en même temps que vous et assurées au titre du présent contrat ;

- en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination dans les 15 jours précédant la date de départ et dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature (par dérogation au paragraphe « EXCLUSIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES » du chapitre « GENERALITES ») ;

- du fait de la faillite de la compagnie aérienne régulière, low cost ou charter vous transportant ;

- Vol manqué

Si vous ratez votre avion au départ de votre voyage aller, pour quelque cause que ce soit, sauf en cas de changement d'horaire du fait du transporteur, nous vous remboursons l'achat d'un nouveau billet pour la même destination et par le même moyen de transport initialement acheté, sous réserve que vous partiez dans les 24 heures qui suivent ou par le premier vol disponible :

- 50 % du montant initial total de votre forfait (prestations de transport et prestations terrestres) ;

- 80 % du montant initial total de votre vol sec (prestation de transport uniquement).

Montant du voyage	Prix de l'assurance par personne si tout le groupe souscrit auprès d'Athéna	Prix de l'assurance par personne en cas de souscription individuelle sur le site Internet April
Jusqu'à 350 €	13 €	15 €
De 351 € à 700 €	19 €	22 €
De 701 € à 1 200 €	29 €	33 €
De 1 201 € à 2 000 €	40 €	44 €
De 2 001 € à 4 000 €	49 €	57 €

LE DETAIL COMPLET DES GARANTIES ET EXCLUSIONS EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET OU SUR SIMPLE DEMANDE.

Comment souscrire ?

- si la **totalité du groupe** souscrit à l'assurance annulation "garantie confort" : veuillez compléter le paragraphe Assurances de votre contrat de voyage et envoyer à Athéna la liste des participants à assurer, au plus tard 60 jours avant le départ.

- si **une partie du groupe** souscrit à l'assurance annulation "garantie confort" : la démarche est à effectuer par vos soins, directement sur le site Internet de notre partenaire April : <http://urlz.fr/3ZjF>

Important

En cas de sinistre, toute démarche auprès de l'assurance doit impérativement être effectuée par l'assuré lui-même, dans les délais indiqués au contrat d'assurance, sous peine d'être déchu de tout droit à indemnité. L'Association Athéna ne peut en aucun cas être tenue pour responsable du non respect de ces délais.

Procédure de déclaration de sinistre au titre des garanties d'assurance

En cas d'annulation, vous ou vos ayants droit devez avertir votre agence de voyages dès la survenance de l'événement garanti empêchant votre départ et en avisant APRIL International Voyage dans les 5 jours ouvrables suivant la déclaration de votre annulation auprès de votre agence de voyages.

Vous pouvez contacter APRIL International Voyage, soit par mail, soit par téléphone, soit par télécopie, soit par courrier :

APRIL International Voyage
Service Gestion Clients
TSA 10778
92679 COURBEVOIE Cedex
Tél. : + 33 1 73 03 41 01 - Fax : + 33 173 03 41 70
Mail : sinistre@aprilvoyage.com
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00

- Toute déclaration non conforme aux dispositions prévues dans les garanties d'assurance entraîne la déchéance à tout droit de remboursement.
- Si nécessaire, le gestionnaire du dossier se réserve le droit de vous soumettre, à ses frais, à un contrôle médical par lettre recommandée avec avis de réception. Nous nous réservons la faculté, le cas échéant, de réclamer des pièces complémentaires.